

Association des anciens élèves du Lycée Faidherbe de Lille

Reconnue comme Etablissement d'utilité publique par Décret du 15 février 1889

~~~~~

*Michel Doucement - Président*

*38 rue du Maréchal Foch - 59133 Phalempin*

*Email : [michel.doucement@gmail.com](mailto:michel.doucement@gmail.com)*

Octobre 2020

Chère ou cher condisciple

Un billet de rentrée qui sera assez court et vous comprendrez aisément pourquoi compte tenu de l'environnement dans lequel nous évoluons depuis plusieurs mois.

La fin de l'année scolaire 2019-2020 a été TRÈS perturbée (je ne trouve pas le mot parfaitement approprié) par la situation sanitaire. Le lycée a été fermé pendant un certain temps. Le baccalauréat a été organisé suivant les modalités imposées par le ministère et, comme il fallait s'y attendre, les résultats ont été très bons: 95,80 % de réussite (88,76% l'an dernier) avec 65,87% des admis ayant eu une mention ( 65,56% l'an dernier). Pour ce qui est des concours d'entrée dans les Grandes Écoles, seuls les écrits ont eu lieu en juillet et les résultats ont été excellents dans toutes les séries. Les enseignants expliquent cela par la motivation des étudiants qui ont vraiment joué "le jeu" de l'enseignement à distance et aussi par le fait connu du léger handicap de nos étudiants à l'oral des concours. Il n'y a donc rien de surprenant dans ces résultats.

Depuis début septembre le lycée fonctionne de la façon habituelle mais avec les contraintes imposées par la situation sanitaire.

Parlons de ce qui concerne l'association. Évidemment l'AG annuelle ne pourra se tenir de la manière que nous avons prévue l'an dernier et en particulier le lycée ne nous accueillerait probablement pas. Comment faire?

Il me semble que 3 possibilités s'offrent à nous:

- Retarder au maximum la tenue de l'AG dans les conditions habituelles (plusieurs mois) pour sortir de la période de confinement et ses contraintes.
- Tenir prochainement une AG où chacune ou chacun, chez lui, disposera des documents (papier ou électronique) nécessaires (rapport d'activité et moral du président et rapport financier de la trésorière) et votes par courrier sur ces rapports.
- Tenue d'une AG "en distanciel" (pardonnez-moi ce barbarisme) à l'aide des moyens modernes genre ZOOM ou équivalent pour les conférences à distance.

Pour les deux premières solutions, il faut que je pose la question de la faisabilité aux services de tutelle de la préfecture. Pour la dernière, où la communication des documents devra se faire de la même manière que pour la deuxième solution, je ne suis pas sûr de déchaîner votre enthousiasme (ni le mien d'ailleurs car les contraintes me paraissent assez difficiles à surmonter)! De toute façon, je souhaite vivement que vous me fassiez part de votre opinion. À toute fin utile je vous rappelle que mes adresses courrier et électronique figurent dans l'en-tête de cette page.

Cordialement

Michel Doucement